



**Pôle Entreprises et
Territoires**

Equipe Foncier Urbanisme

Dossier suivi par :
Gabrielle HENRION
06 84 09 33 63

gabrielle.henrion@rhone.chambagri.fr

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE POMEYS
478 RUE DU TILLEUL
69590 POMEYS

La Tour de Salvagny, le 9 juillet 2026

Objet : Avis sur la procédure d'examen conjoint du 15 juillet 2026

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de l'examen conjoint prévu le 15 juillet 2026, nous vous en remercions.

L'examen conjoint est motivé par la modification d'un ensemble de dispositions propre au STECAL touristique des Hurongues.

Après analyse du dossier envoyé, l'évolution de ce projet ne porte pas atteinte à l'activité agricole. Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

En raison de contraintes agendas, la Chambre d'agriculture du Rhône ne pourra se présenter à l'examen conjoint. Nous vous prions de nous en excuser.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal GIRIN

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône



Siège social
Chambre d'agriculture du Rhône
18, avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 910 014 00031
APE 9411Z

www.rhone.chambres-agriculture.fr